## AVIS D'ACTIONS CRIMINELLES (Vélo de Pierre Michaud) Deuxième partie texte

Le 14 avril 2025 monsieur Pierre Michaud a pris l'autobus vers la ville de Lapocatière (voir le document AACSQ01140420250925). A son arrivé monsieur a constaté une crevaison sur le vélo et un rayon arrière brisé. Prendre note que le vélo n'avait aucune crevaison ni de rayon brisé avant de le mettre dans la boîte du transporteur ..ORLÉAN EXPRESS.. Je n'accuse personne en ce moment il s'agit de faits constatés.

Avant de le mettre dans la boîte Monsieur Michaud était dans l'impossibilité de tourner ses guidons même après avoir desserré correctement le boulon qui retient la pièce a angle qui immobilise le guidon. Le pièce a angle était même libre dans le cadre du vélo. Selon monsieur de la colle a été utilisé pour coller le guidon empêchant celui-ci de se tourner même avec de forte contraintes. Il s'agit d'un acte criminel selon monsieur. Quand cela a été fait ? Je ne sais pas. Monsieur a quand même mit le vélo dans la boite e et normalement aucun bris n'aurais du survenir. Cela n'est pas normal.

Immédiatement après avoir remis le vélo en marche monsieur s'est dirigé vers le Wall-Mart de Lapocatière. En marchant, des vérifications visuelles ont été faites sur les roues du vélo. En revenant du Wall-Mart j'ai été constaté un désalignement de la roue avant. Monsieur pense que le vélo le 14 avril 2025 a été manipulé au Wall-Mart de Lapocatière pendant qu'il fessait des achats. J'ai vérifié et un autre rayon a été coupé sur la roue avant. Une troisième partie va suivre.

SVP aviser le ou les coupables de poursuites au niveau criminel incluant l'empoisonnement. Monsieur Michaud exige compensation financière et demande une peine d'emprisonnement pour ces actes criminel. Joindre ce document aux autres actes criminels subit par monsieur Pierre Michaud.

FIN DE CE DOCUMENT.

Pierre Michaud, PMI Ce 26 mars 2025

Document écrit rapidement j'ai d'autres priorités

M

AACSQ01260420251546.

